

## Alcool allylique

Fiche toxicologique synthétique n° 156 - Edition Novembre 2016

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

Formule Chimique	Nom	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
C <sub>3</sub> H <sub>6</sub> O	Alcool allylique	107-18-6	203-470-7	603-015-00-6	2-Propène-1-ol, Prop-2-én-1-ol



### ALCOOL ALLYLIQUE

#### Danger

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H301 - Toxique en cas d'ingestion
- H311 - Toxique par contact cutané
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H331 - Toxique par inhalation
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.  
203-470-7

## Propriétés physiques

Nom Substance	N° CAS	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur	Point d'éclair
2-propène-1-ol	107-18-6	Liquide	-129 °C	96,9 °C à la pression atmosphérique	2,3 kPa à 20 °C 13,3 kPa à 50 °C 53,3 kPa à 80 °C	21,1 °C (coupelle fermée) 32,2 °C (coupelle ouverte)

## Méthodes de détection et de détermination dans l'air

- Prélèvement sur charbon actif. Désorption par un mélange de solvants. Dosage par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme.

## Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) dans l'air des lieux de travail ont été établies pour l'alcool allylique .

Substance	PAYS	VME (ppm)	VME (mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	VLEP Description
2-propène-1-ol	France (VLEP réglementaire indicative-2004)	0,2	0,48	2	4,8	mention peau
2-propène-1-ol	Etats-Unis ( ACGIH 2016 )	0,5	1,19	-	-	
2-propène-1-ol	Union Européenne	2	4,8	5	12,1	

## Pathologie - Toxicologie

## Toxicocinétique - Métabolisme

L'absorption de l'alcool allylique est rapide par voies orale, respiratoire et cutanée. Il est métabolisé au niveau hépatique et éliminé en partie par les urines.

## Toxicité expérimentale

### Toxicité aiguë

Les intoxications aiguës se traduisent par des signes digestifs, neurologiques et des altérations hépatiques et rénales. L'inhalation provoque une irritation des muqueuses oculaire et respiratoire. Le contact cutané est modérément irritant et les projections dans l'œil induisent des effets irritants réversibles.

### Toxicité subchronique, chronique

Les effets de faibles doses répétées sont généralement modérés avec une atteinte de l'état général et des altérations hépatique et rénale ainsi qu'une irritation des voies respiratoire et des muqueuses oculaires.

### Effets génotoxiques

Certains métabolites de l'alcool allylique ont des propriétés génotoxiques.

### Effets cancérrogènes

On ne dispose pas de donnée sur d'éventuels effets cancérrogènes de l'alcool allylique.

### Effets sur la reproduction

Les essais réalisés ne permettent pas de se prononcer sur les risques pour la reproduction de l'alcool allylique.

## Toxicité sur l'Homme

L'inhalation de fortes concentrations provoque une irritation des voies respiratoires et des yeux ainsi que des troubles digestifs et neurologiques (parfois convulsifs). Les projections sur la peau se traduisent par des brûlures réversibles de même que les projections dans les yeux. Il n'y a pas de donnée sur les effets chroniques chez l'homme de l'alcool allylique. On ne dispose pas de donnée sur d'éventuels effets cancérrogènes ou sur la fonction de reproduction.

## Recommandations

En raison des risques d'inflammation, d'explosion et d'intoxication que présente l'alcool allylique ( 2-propène-1-ol), des mesures sévères de prévention et de protection s'imposent lors de son stockage et de son utilisation.

## Au point vue technique

### Stockage

- Stocker le 2-propène-1-ol à l'air libre ou dans des locaux spéciaux, frais, munis d'une ventilation, à l'abri de toute source d'ignition ou de chaleur (rayons solaires, flammes, étincelles...) et à l'écart des produits oxydants. Le sol des locaux sera incombustible, imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.
- Les récipients seront soigneusement fermés et étiquetés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement des emballages.

### Manipulation

- Éviter l'inhalation de vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoir également des appareils de protection respiratoire pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.
- Contrôler fréquemment et régulièrement la teneur de l'atmosphère en 2-propène-1-ol.
- Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Mettre à la disposition du personnel des vêtements de protection, des gants en caoutchouc, des écrans faciaux et des lunettes de sécurité. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.
- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.
- Éviter les rejets atmosphériques et aqueux pollués par le 2-propène-1-ol.
- En cas de fuite ou de déversement accidentel, récupérer le produit en l'épongeant avec un matériau absorbant non combustible, puis laver à grande eau la surface ayant été souillée. Si le déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection.
- Conserver les déchets imprégnés de solvant dans des récipients clos, spécialement prévus à cet effet. Le 2-propène-1-ol peut être détruit par incinération (incinérateur à post-combustion muni d'un épurateur). Dans tous les cas, traiter les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation (traitement dans l'entreprise ou dans un centre spécialisé).

## Conduite médicale à tenir

- Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles.

- En cas de projection cutanée, laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements même faiblement souillés. Du fait du risque d'intoxication par cette voie, dans tous les cas, avertir un médecin. Une hospitalisation pourra être décidée pour une surveillance et un traitement symptomatique.
- En cas de projection oculaire, laver immédiatement et abondamment à l'eau, pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées, puis consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'inhalation massive, retirer le sujet de la zone contaminée après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour les sauveteurs. S'il est inconscient, le mettre en position latérale de sécurité. Dans tous les cas, le garder au repos. Faire transférer la victime en milieu hospitalier pour un bilan des lésions, surveillance et traitement symptomatique.
- En cas d'ingestion, faire rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire boire et ne pas tenter de provoquer des vomissements. Faire transférer la victime en milieu hospitalier pour un bilan des lésions, surveillance et traitement symptomatique.
- Dans les deux cas précédents, placer la victime en position latérale de sécurité si elle est inconsciente et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Une hospitalisation pourra être décidée pour une surveillance et un traitement symptomatique.